

Questions orales

ON DEMANDE QUE LES MINISTRES SE PARTAGENT LES PLACES SUR LES AVIONS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je suis très heureux qu'il soit aussi le ministre des Finances qui est censé présenter incessamment un budget dans lequel il devrait faire montre d'un certain «leadership» sur le plan de la politique d'austérité. En guise de préambule à ma question, le ministre pourrait-il nous dire, quand il répondra, s'il s'est rendu dans l'Ouest à bord d'un avion commercial parce que tous les autres appareils JetStars étaient déjà pris. Bien que le vice-premier ministre ait d'autres aspirations pour l'avenir, je le renvoie au discours que le premier ministre a prononcé mercredi dernier lors d'un dîner-bénéfice du parti libéral à Toronto dans lequel il a dit ceci:

Je voudrais vous parler de l'économie, des défis qu'elle présente et de la façon dont le gouvernement libéral y répond. En périodes difficiles, qu'est-ce qu'un libéral, que pense-t-il, que fait-il?

Plus tard il a ajouté ceci:

Les libéraux ont du cœur et le sens du partage.

Ma question est dans le même ordre d'idées que celle du chef du parti néo-démocrate. Le vice-premier ministre estime-t-il que cela donne un bon exemple de partage aux Canadiens quand trois ministres se rendent à trois heures d'intervalle d'Ottawa à Winnipeg à bord de trois appareils du gouvernement différents et que ces trois ministres ne sont pas capables de partager l'un ou l'autre des appareils avec leurs collègues?

Une voix: Allez-vous répondre?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, après mûre réflexion j'ai décidé de m'en abstenir.

LE VOYAGE À TORONTO À L'OCCASION DU DÎNER-BÉNÉFICE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Je suppose que le ministre peut nous assurer que, après le vote mercredi dernier, aucun appareil du gouvernement n'a décollé d'Ottawa à destination de Toronto à l'occasion du dîner-bénéfice. S'il n'est pas en mesure de nous l'assurer aujourd'hui, nous le laisserait-il savoir demain?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je me suis renseigné à mon cabinet parce que, bien entendu, nous contrôlons l'utilisation des avions.

Une voix: Pas très bien.

M. Pepin: Je suis certain qu'aucun avion n'a été utilisé pour aller à Toronto à l'occasion de cet événement.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ WOODS—L'ÉTUDE DE LA MISE EN ŒUVRE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Le comité sénatorial vient juste de se pencher sur les graves problèmes que connaît son ministère. Il a recommandé la nomination d'un comité composé de représentants du gouvernement et des associations d'anciens combattants pour étudier et mettre à jour les recommandations du comité Woods qui n'ont pas encore été suivies et pour mettre

en lumière et étudier, en vue de faire des recommandations, les anomalies qui existent au sein du ministère des Affaires des anciens combattants. Il y a bien des années, le comité Woods s'est penché sur les problèmes du ministère. Un des plus graves, c'est qu'il lui faut cinq ans pour satisfaire aux demandes de pensions alors qu'il faut seulement 90 jours aux États-Unis. Le ministre va-t-il nommer le comité recommandé par le Sénat?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, le député n'ignore pas qu'il y a un mois et demi environ nous avons engagé M. Arthur McCracken pour étudier le fonctionnement de la Commission canadienne des pensions sur le plan administratif et décisionnel. Son mandat consiste non seulement à étudier les méthodes suivies et à consulter les agents de la Commission, mais encore à s'aboucher avec les représentants des groupements d'anciens combattants pour ainsi entendre leurs doléances et leurs suggestions. Je vais certainement attendre le rapport de M. McCracken avant de mettre un comité sur pied.

D'autre part, le député a mentionné que cette étude ne serait pas terminée avant 1983. C'est faux. Je peux lui dire qu'elle progresse très rapidement. J'espère obtenir un rapport d'ici un mois.

LES PENSIONS DES PRISONNIERS DE GUERRE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, je ne vois pas comment un spécialiste de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants peut faire des propositions à la Commission des pensions. Le comité du Sénat a également signalé que la législation concernant les pensions aux prisonniers de guerre comportait des injustices. Quand le ministre va-t-il présenter une mesure législative pour y mettre fin? Par exemple, les anciens prisonniers de guerre de Dieppe ne reçoivent qu'une pension de 20 p. 100, tandis que les autres en touchent de 50 p. 100.

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, comme le député le sait, c'est après de longues études que nous avons fixé le pourcentage attribué aux différentes catégories d'anciens prisonniers de guerre. Nous sommes au courant de la recommandation du comité du Sénat et nous nous occupons de l'examiner. Naturellement, il nous faudra un certain temps avant de prendre une décision finale. A ce moment-là, je m'empresse d'en informer la Chambre.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA DÉLIVRANCE DES MANDATS DE MAIN-FORTE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au solliciteur général. Elle concerne les déclarations qu'il a faites la semaine dernière au sujet des mandats de main-forte et son intention de demander à ses collègues du cabinet l'abolition du moratoire et un recours fréquent à ces mandats. Considérant que ces mandats donnent à leur porteur des pouvoirs extraordinaires de perquisition et de saisie sans mandat de perquisition, qu'aucune latitudinisme n'est laissée aux tribunaux quant à leur délivrance, que celui qui en fait la demande n'a aucune justification à apporter, et que ces mandats ne sont assortis d'aucune condition de